

# Guide Autisme 2016



**Dépistage**

**Diagnostic**

**Accompagnement**

**Scolarité**

**Formation**

**Ressources**

# Guide Autisme 2016

## Dépistage

### Les signes d'alerte

- peu de contacts oculaires échangés voire un évitement du regard
- une impression de surdit  : l'enfant r agit peu   son pr nom
- l'absence d'initiation du contact : ne va pas chercher l'adulte
- des cris inhabituels
- une g ne face au toucher et/ou aux caresses
- une extr me tranquillit  ou au contraire de l'irritabilit 
- une raret  des sourires r ponse
- peu d'expressions faciales
- une r sistance au changement de routine, manifestation de m contentement
- une possible mise en danger (pas de conscience des risques)
- une pauvret  des vocalisations et babillages
- des mots qui manquent de sens
- un vocabulaire restreint
- la r p tition de phrases entendues
- l'utilisation de mots d nu s de sens
- un rythme et un ton bizarres
- une utilisation de la main d'un adulte comme guide vers l'objet d sir 
- une demande des choses de fa on r p titive
- des mouvements moteurs r p titifs
- un manque de curiosit  et d'exploration de l'environnement
- une mani re inhabituelle d'utiliser les objets (port s   la bouche, align s...)
- un attrait particulier pour tous les objets qui tournent
- il ne joue pas   se raconter des histoires, ni ne joue avec d'autres enfants
- un manque d'imitation.

**Si vous constatez des similitudes avec le comportement de votre enfant, parlez-en   votre m decin**

### L'AUTISME en images



Indique ses besoins en utilisant la main d'un adulte



# Guide Autisme 2016

## Diagnostic

En cas de doute, en particulier si [le test du M-CHAT](#) indique un risque d'autisme, il est très important de chercher à obtenir rapidement un diagnostic. En effet, toutes les études sur le développement des personnes autistes démontrent qu'un dépistage précoce permet la mise en place d'une prise en charge adaptée au plus tôt ce qui peut faire espérer d'augmenter notablement les chances de progression ultérieure de l'enfant.

Le diagnostic d'autisme et des TEDs en général est effectué par une équipe pluridisciplinaire et doit être supervisé par un médecin spécialiste (psychiatre ou neuropédiatre). Il comprend obligatoirement

- un ou plusieurs bilans-diagnostic avec un psychologue ou psychiatre spécifiquement formé: ADI-R, ADOS, CARS sont les plus connus et validés (voir ci-après) ;
- un bilan orthophonique (développement du langage oral) ;
- un bilan psychomoteur.

En complément sont effectués :

- un examen neurologique pour détecter une éventuelle épilepsie associée ;
- si jugé nécessaire par le neurologue, un IRM pour rechercher des anomalies visibles du cerveau
- une enquête génétique pour dépister certaines affections génétiques connues pouvant entraîner un TED.

Le spécialiste (psychiatre ou neuro-pédiatre) effectue alors la synthèse de ces éléments et de ses propres observations cliniques pour délivrer le diagnostic, qui doit être posé selon la nomenclature internationale de l'OMS, la CIM-10, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé.

### Comment obtenir un diagnostic d'autisme, TED, TSA

En France, étant donné le déficit de professionnels formés à ce sujet, il est recommandé, en cas de soupçon de TED, d'effectuer le diagnostic dans un des Centre Ressource Autisme régionaux. Il faut, pour cela, qu'un professionnel de la santé, de préférence un psychiatre ou un pédopsychiatre (votre généraliste dans certains cas) contacte le CRA, et ensuite, il vous appartient de faire une demande de rendez vous.

Chaque région dispose d'un Centre Ressource Autisme, avec éventuellement des antennes locales. En théorie ces centres sont garants, entre autres, de l'obtention d'un diagnostic précis fait selon les recommandations de la HAS (<http://cra-paysdelaloire.fr/>).



# Guide Autisme 2016

## Accompagnement

L'accompagnement doit être pluridisciplinaire, coordonné et basé sur des méthodes comportementales et éducatives (recommandations HAS 2012)

### Orthophonie

Le travail avec l'orthophoniste consiste à apprendre à l'enfant autiste à s'exprimer, que ce soit par un langage verbal ou par gestes dès le plus jeune âge.

Les séances se déroulent en groupe ou individuellement. Une périodicité de deux fois par semaine, pas plus d'une demi-heure par séance, semble la meilleure solution.

À court et à moyen terme, l'orthophoniste doit établir un contact afin de travailler avec l'enfant. Une fois cette étape franchie, l'enfant :

- pourra être attentif pendant plus longtemps ;
- accordera une meilleure qualité de regard ;
- pourra progressivement répondre de plus en plus rapidement ;
- comprendra mieux les consignes simples.

À long terme, l'objectif est de parvenir à l'acquisition de la communication expressive (non verbale ou verbale), mais aussi réceptive.

Le travail consiste à développer la communication avec l'enfant autiste, surtout lorsque celui-ci ne parle pas. Tous les moyens qui permettent d'entrer en contact avec l'enfant sont utilisés.

L'orthophoniste est aussi en charge de mettre en place les outils de communication alternatifs et/ou augmentatifs.

### Psychomotricité et Ergothérapie

L'ergothérapie est une profession de la santé qui vise à soutenir l'enfant dans son fonctionnement.

- D'une part, l'ergothérapeute travaille directement auprès des enfants en offrant entre autres des services de stimulation, d'évaluation et d'intervention.
- D'autre part, l'ergothérapeute est tout autant sollicité pour outiller éducateurs et parents par le biais de formations ou de consultations.

L'ergothérapeute effectue des bilans sensoriels et évalue les besoins en adaptations scolaires.

La psychomotricité favorise l'attention aux autres, aux objets, l'imitation globale et précise, l'échange par contact corporel, les regards aux objets, le contrôle et la compréhension des sensations, la communication non verbale.

Les séances se passent dans un espace et un temps limité favorisant l'intégration de données spatiales, de durée, de changement de rythme et de temps.

# Guide Autisme 2016

## Accompagnement

**Le psychologue / psychiatre** (s'il dispose d'une formation aux méthodes recommandées) spécialisé dans l'autisme, pratiquant des "méthodes" psycho éducatives (souvent ABA et ou TEACCH, le premier étant orienté comportemental, le second cognitif).

Ses rôles :

- établir des bilans cognitifs ;
- assurer une partie essentielle de la prise en charge de l'enfant ;
- donner des orientations aux autres intervenants libéraux, dans le but d'un travail d'équipe efficace ;
- conseiller les parents (guidance) ;
- aider les parents à se former aux techniques psycho éducatives.

### L'éducateur

Suivant le besoin de prise en charge, lorsqu'il s'agit d'intensif, c'est généralement un éducateur spécialisé, supervisé par le psychologue, qui prendra en charge l'enfant (peut se faire à domicile).

Ses rôles :

- prendre en charge l'enfant,
- s'assurer que la mise en œuvre se fait correctement et que l'enfant évolue ;
- donner des informations aux enseignants de l'enfant, à l'AVS également ;
- expliquer ce que sont les Troubles Envahissants du Développement, certaines techniques donnant de bons résultats, etc.

### L'enseignant référent

Son travail consiste à faire le lien entre l'école, les intervenants et la MDA.

C'est lui fixe les réunions, qui les anime et qui rend comptes à la MDA des conclusions (ESS).

### L'AVS/AESH

Il s'agit de l'accompagnant scolaire de l'enfant, il dispose d'une formation non spécialisée à l'autisme. Son rôle consiste à accompagner l'élève dans son intégration scolaire : reformuler les consignes, prévenir les comportements inadaptés, favoriser son autonomie et son intégration sociale.

# Guide Autisme 2016

## Scolarité

### Guides à destination des enseignants

Autisme comment accompagner en classe

<http://eduscol.education.fr/cid48512/guides-pour-les-enseignants.html>

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/Scolarisation-et-besoins-d-apprentissages-d-eleves-autistes>

Relations avec les pairs

[http://aba-sd.info/documents/manuel\\_complet\\_comment\\_etre\\_un\\_super\\_copain.pdf](http://aba-sd.info/documents/manuel_complet_comment_etre_un_super_copain.pdf)

Adaptations de l'environnement pour favoriser l'apprentissage

[http://www.canalautisme.com/uploads/2/4/1/3/24138100/support\\_formation\\_elisabeth\\_bintz\\_complet.pdf](http://www.canalautisme.com/uploads/2/4/1/3/24138100/support_formation_elisabeth_bintz_complet.pdf)

Vidéo de sensibilisation pour les pairs

mon ami Tom

<https://www.youtube.com/watch?v=-eHtZHH1AYQ>

N'hésitez pas à proposer à l'enseignant des temps de formation (via les associations locales ou le centre ressources autisme) ainsi que des actions de sensibilisation, l'intégration ne sera que de meilleure qualité.

### Guides à destination des AVS

Maternelle

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/loire/ressources/maternelle/IMG/pdf/GuideAvsAutisme.pdf>

Fiches pratiques

<http://ash14.discip.ac-caen.fr/spip.php?article185>

Site spécialisé

<http://www.epsilonalecole.com/>



# Guide Autisme 2016

## Formations

Organisme spécialiste

<http://ediformation.fr/>

Outils de communication

[http://www.pecs-france.fr/all\\_atelier.php](http://www.pecs-france.fr/all_atelier.php)

<http://www.makaton.fr/>

ABA

<http://abaautisme.org/>

<http://www.julietuil.com/fr/>

Autisme-scolarité-apprentissages

<http://www.autisme-apprentissages.org/>

<http://www.epsilonalecole.com/>

Les associations en région organisent régulièrement des formations ou conférences.

## Ressources (matériel adapté / littérature)

<http://www.pirouette-editions.fr/index.php?>

<http://www.autismediffusion.com/>

<http://www.hoptoys.fr/>

<http://www.autisme-apprentissages.org/>

[http://www.pecs-france.fr/all\\_atelier.php](http://www.pecs-france.fr/all_atelier.php)

## Ressources (numériques)

Application pour les enfants

<http://applications-autisme.com/>

Application pour les aidants

<http://www.tsara-autisme.com/>

Montre connectée pour favoriser l'autonomie

<http://watchhelp-app.com/>



# Guide Autisme 2016

## Ressources

### Liens utiles

<http://www.aba-sd.info/>

<http://www.egalited.org/>

<http://www.collectif-autisme.org/>

### Forum d'échanges entre parents (facebook egalited)

<https://www.facebook.com/groups/135700893150652/?fref=ts>

### Prises en charges pays de loire

<https://www.facebook.com/groups/priseencharge.paysdelaloire/?fref=ts>

### Avocats spécialistes des droits des personnes autistes

<http://www.sophiejanois.fr/>

<http://www.alexandra-grevin.com/>

### Bibliothèque de pictogrammes

<http://www.autisme-basse-normandie.org/site/?q=node/15>

<http://www.autisme-ressources-lr.fr/IMG/pdf/ressources-pictogrammes.pdf>

### Blogs de parents

<http://www.camilletedautisme337.com/>

<http://parentsautismedroits.blogspot.fr/>

<http://blogthomas.over-blog.com/>

<http://blog-autisme-asperger.blogspot.fr/>



# Guide Autisme 2016

## Glossaire

**AAH** : Allocation Adulte Handicapé

**AEEH** : Allocation Éducation Enfant Handicapé

**ANESM** : Agence Nationale d'Évaluation Sociale et Médico-sociale : évalue les ESSMS, établit des recommandations

**ARS** : Agence Régionale de Santé : fait les appels à projets d'établissements, vérifie que les recommandations sont appliquées, reçoit et traite les signalements d'établissements

**ASH** : section « Adaptation Scolarité Handicap » de l'Inspection d'Académie

**AVSco** : Auxiliaire de Vie Scolaire Collectif : intervient en classe spécialisée : CLIS, ULIS, SEGPA,

**AVSi** : Auxiliaire de Vie Scolaire individuelle : intervient en classe ordinaire

**CAMSP** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (secteur médico-social)

**CATTP** : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (secteur sanitaire)

**CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne en situation de Handicap

**CFAS** : Centre de Formation d'Apprentis Spécialisés. De 16 à 25 ans

**CG** : Conseil Général

**CLIS/ULIS école** : Classe d'Intégration Scolaire, effectif < 12 élèves. De 3 ans à 12 ans

**CMP** : Centre Médico-Psychologique (secteur sanitaire)

**CMPP** : Centre Médico-Psycho-Pédagogique (secteur médico-social / psychiatrie)

**Complément** : somme se rajoutant à l'AEEH "de base", dont le montant dépend de la situation : 6 compléments possibles, C1 à C6, accordés par la CDAPH

**EEAP** : Établissements et services pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

**EN** : Éducation Nationale

**EP** : Equipe Pluridisciplinaire de la MDPH qui évalue les besoins de compensation, en utilisant le manuel GEVA, ou GEVA-Sco, et qui à partir de ces besoins élabore un Plan Personnalisé de Compensation qu'elle soumet aux parents puis à la CDAPH

**EREA** : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté. De 12 à 18 ans

**ESAT** : Etablissement de Service d'Aide par le Travail

**ESS** : Equipe de Suivi de Scolarisation. Aucune révision d'orientation ne peut être proposée par l'ESS à la CDAPH sans l'accord des parents. (Loi 2005-102-art19-L112-2-1)

**ESSMS** : Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

**FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé

**Foyer de vie** : externat ou internat, à charge de l'adulte selon ses ressources et du Conseil Général

**HAS** : Haute Autorité de Santé

**Hôpital de jour** : Hôpital Psychiatrique de jour (secteur sanitaire)

**Hôpital Psychiatrique** (adulte)

**IA** : Inspection d'Académie

**IME** : Institut Médico-Educatif, enfants et adolescents. De 6 à 20 ans. Un IME regroupe deux entités : IMP et SIFpro (anciens IMP) IMP : Institut Médico-Pédagogique, enfants et adolescents. De 6 à 20 ans

**ITEP** : Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique, enfants et adolescents. De 3 à 20 ans

**MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée

**MDPH /MDA** : Maison Départementale des Personnes Handicapées, Maison Départementale de l'Autonomie

**MFR** : Maison Familiale Rurale (ministère de l'agriculture)

**PCH** : Prestation Compensation Handicap

**PPC** : Plan Personnalisé de Compensation

**PPS** : Projet Personnalisé de Scolarisation, doit être signé par les parents pour être « valide »

**Projet de vie** : Projet à rédiger par les parents lors d'une demande à la MDPH (feuille de projet de vie déjà inclus dans le dossier de demande)

**Référent Scolaire**, ou Enseignement Référent : employé par l'ASH de l'IA, fait le lien entre l'école et la MDPH, organise les réunions de l'Equipe de Suivi Scolaire et rédige le PPS qu'il envoie à la MDPH

**SAVS, SAMSAH** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes. Un adulte en ESAT et externe en Foyer de Vie peut en bénéficier.

**SEGPA** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté. De 12 à 16 ans

**SESSAD** : Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile

**SIFpro** : Service d'Initiation et de 1ère Formation professionnelle

**Taux d'incapacité** : Taux évalué par la CDAPH selon le guide barème intégré dans le Code de l'action sociale et des familles

**TCI** : Tribunal du Contentieux de l'Incapacité

**UEM** : unité d'enseignement maternelle (3/6 ans)

**ULIS** : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, effectif < 10 élèves. De 12 à 16 ans

**UPI** : Unité Pédagogique d'Intégration, remplacés depuis 2010 par les ULIS